

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-302

présenté par

Mme Alexandra Martin, Mme Sylvie Bonnet, M. Ceccoli, Mme Corneloup, M. Pauget,
M. Boucard et M. Rolland

ARTICLE 45

ÉTAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Mission « Sécurités »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Après l'alinéa 1418, insérer l'alinéa suivant :

« Évolution du nombre de crimes et délits commis par des mineurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a rendu le 21 septembre 2022, un rapport d'information constatant la perte d'intérêt des pouvoirs publics pour la réalité qu'est la délinquance des mineurs. En effet, ils ont pu distinguer l'absence de « photographie complète et actuelle de ce phénomène ».

Aujourd'hui, les statistiques sur la délinquance des mineurs sont intégrées dans la délinquance générale, l'absence de données propres sur ce phénomène constitue une véritable lacune.

Cette situation limite la capacité des autorités à élaborer des politiques publiques efficaces pour prévenir la délinquance juvénile. Une meilleure collecte et analyse des données est essentielle pour développer des approches adaptées et informer le débat public sur cette problématique.

Dans le cadre de la mission Sécurité du projet de loi de finances de 2025, il est donc essentiel d'ajouter un indicateur portant sur l' « Evolution du nombre de crimes et délits commis par des mineurs ».

Cet ajout permettrait d'évaluer de manière plus précise l'impact des politiques publiques en matière de prévention de la délinquance juvénile.

Une prise en compte spécifique de cette problématique renforcerait également la responsabilité des acteurs concernés et favoriserait une approche plus ciblée et efficace pour garantir la sécurité de tous.